Conseil du département Arts plastiques - Design
Séance du 09 octobre 2026

RELEVE DE DECISIONS

Présidente de séance :

Camille Prunet, Directrice du département

Présent(s) : Isabelle Alzieu, Emma Attias, Fabienne Denoual, Brice Genre, Carole Hoffmann, Camille Prunet, Hélène Virion, Fanny Back

Représenté(s) : Elisabeth Scotton, Elodie Sourrouil, David Mozziconacci

Le conseil,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du département Arts plastiques – Design,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n°1 : Modalités de Contrôle des Connaissances 2026-2027 des licences du département
Résultat du vote :
Membres du conseil pouvant prendre part au vote : 15
Présents et représentés : 11
Suffrages valablement exprimés : 11
Pour : 11 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les modalités de contrôle en licence sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°2 : Les modalités de Contrôle des Connaissances 2026-2027 des masters du département sont votées par master.
Membres du conseil pouvant prendre part au vote : 15
Présents et représentés : 11
Suffrages valablement exprimés : 11

Résultat du vote pour le master CARMA (Création Artistique) :
Pour : 11 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les MCC du master CARMA sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat du vote pour le master Création Numérique :
Pour : 10 voix / Contre : 1 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les MCC du master CN sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés.

Résultat du vote pour le master DTCT (Design) :
Pour : 11 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les MCC du master DTCT sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°3 : Capacités et critères d'admission 2027-2028 des formations de licence
Résultat du vote :
Membres du conseil pouvant prendre part au vote : 15
Présents et représentés : 11
Suffrages valablement exprimés : 11
Pour : 11 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les capacités et critères d'admission 2027-2028 des licences du département sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°4 : Capacités et critères d'admission 2027-2028 des formations de master
Résultat du vote :
Membres du conseil pouvant prendre part au vote : 15
Présents et représentés : 11
Suffrages valablement exprimés : 11
Pour : 11 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 0 voix / NPPV : 0
Les capacités et critères d'admission 2027-2028 des masters du département sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION n°5 : Convention de partenariat entre la CPESA de Carcassonne et la licence Arts plastiques
Résultat du vote :
Membres du conseil pouvant prendre part au vote : 15
Présents et représentés : 11
Suffrages valablement exprimés : 11
Pour : 9 voix / Contre : 1 voix / Abstention : 1 voix / NPPV : 0
La convention de partenariat avec la CPESA de Carcassonne est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Toulouse, le 09 octobre 2026

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS
Département Arts plastiques Design

Camille Prunet
Directrice du département